

Séance publique du 5 décembre 2025**N° 2025-631****Convocation du 28 novembre 2025**

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHEQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU

Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX

M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC

Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG

M. Guillaume MARI à M. Maxime GHEQUIERE

M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET

M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jérôme PESCINA à partir 16h32

M. Dominique ALCALA à partir de 17h08

M. Thierry MILLET à partir de 17h58

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 5 décembre 2025	Délibération
		N° 2025-631

Renouvellement de la coopération entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Telangana (Inde) - Décision - Autorisation

Madame Céline PAPIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1- Le contexte

Le 29 octobre 2021, Bordeaux Métropole a renouvelé pour 4 ans son accord de coopération avec l'Etat du Telangana (Inde), afin de développer des projets liés à la transition vers les villes durables : services urbains, économie et innovation, mais aussi coopérations universitaires, culturelles et sociales.

Ce partenariat initié en 2015 a permis la mise en œuvre de nombreux projets, et mobilisé une diversité d'acteurs du territoire: les services de Bordeaux Métropole et de la ville de Bordeaux, Bordeaux Technowest, la French Tech, Aerospace Valley, le Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux (CIVB), l'Aurba, l'Université Bordeaux-Montaigne, Sciences Po Bordeaux, l'Ecole d'architecture et de paysage de Bordeaux (EnsapBx), le lycée polyvalent d'hôtellerie et de tourisme de Gascogne, l'Ecole supérieure des beaux-arts de Bordeaux (ebabx), le Rocher de Palmer, la Rock School Barbey, le collectif Bruit du Frigo, ...

Il a permis également de mobiliser successivement 3 volontaires de solidarité internationale pour coordonner les projets en place auprès des partenaires indiens en coordination avec l'Alliance Française et le bureau de France.

2- Bilan et perspectives

Depuis dix ans, la coopération repose sur des échanges techniques et l'organisation de séminaires annuels en France et en Inde. Elle a contribué au renforcement des capacités individuelles et collectives, et permis une large mobilisation d'acteurs locaux dans de nombreux secteurs :

- **services urbains** : **mobilité** (transport de surface, accessibilité, intermodalité, piétonisation de l'aire historique de Charminar, sentiers urbains et péri-urbains avec Bruit du Frigo, conférences et tables rondes sur les enjeux écologiques de l'urbanisation), **accès à l'eau** (appui au projet SaciWATERS de distributeurs automatiques d'eau sur fonds solidaires), participation au workshop international des Ateliers de Cergy (projet de réhabilitation de la rivière Musi), **gestion des déchets**, **conservation du patrimoine** (promotion et protection des roches granitiques d'Hyderabad et du patrimoine géoculturel du plateau du Deccan, préparation d'un Plan de Gestion de la ville),
- **économie et innovation** : **aéronautique** (Aérocampus, Aerospace Valley, protocole d'accord prévu en 2025/2026), **ville intelligente et numérique** (International Institute of Information Technology - Hyderabad, Living Lab, forums sur l'Intelligence Artificielle), industries créatives (animation, jeux vidéo, studios), **gastronomie et la filière viticole** (échanges de chefs, promotion des vins de Bordeaux...), les **échanges de startups** (séjours croisés Technowest-T-Hub), **promotion du tourisme** (ateliers culinaires, expositions photographiques),
- **social et sanitaire** : les projets d'accès à l'eau potable et de gestion des déchets

- intégrant une approche droits humains, et égalité entre les femmes et les hommes,
- **universitaires et culturels** : symposiums scientifiques, mobilités étudiantes en Français Langue Etrangère (FLE) entre Bordeaux Montaigne et l'Alliance française d'Hyderabad, coopération en architecture (EnsapBx –Jawaharlal Nehru Architecture and Fine Arts University /JNAFAU), et en arts (ebabx – Sarojini Naidu School of Arts and Communication), expositions, résidences croisées d'artistes, street art, projets photographiques, et tournées d'artistes bordelais en Inde.

Cette coopération, à la fois technique, économique, culturelle et sociale, ouvre de nouvelles perspectives pour les prochaines années, avec de nouveaux projets identifiés notamment dans la gestion des déchets, le patrimoine, l'aéronautique, l'intelligence artificielle urbaine (éthique et responsable), la promotion de la filière viticole et gastronomique, en vue de soutenir son développement à l'international, ainsi que les échanges artistiques.

3- Bilan financier

Bordeaux Métropole assure un suivi rigoureux de ses dépenses en privilégiant systématiquement la recherche de cofinancements, notamment auprès du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Ces derniers concernent principalement le financement du volontaire de solidarité internationale et l'appui aux structures partenaires. Le projet relatif à l'eau et à l'assainissement a notamment bénéficié du soutien du dispositif Oudin-Santini de Bordeaux Métropole (1% eau et assainissement).

Les dépenses totales depuis 2021 s'élèvent à **128 405,47 €**, avec des recettes de **40 780 €** (subventions dans le cadre de réponses aux appels à projets du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères), soit un coût annuel moyen d'environ **32 101,37 €**

4- Les perspectives

Dans un contexte de renforcement des relations entre la France et l'Inde, devenue ces dernières années un partenaire culturel, économique, diplomatique et stratégique majeur, Bordeaux Métropole s'inscrit parmi les rares collectivités françaises à entretenir une coopération décentralisée structurée avec un État indien. Dans ce cadre, l'État du Telangana, dont la capitale Hyderabad est un pôle d'innovation et de technologies avancées, constitue un partenaire privilégié pour développer des projets concrets autour de la transition écologique et des transformations urbaines durables.

Compte tenu des projets initiés et de l'intérêt d'inscrire les partenariats dans la durée, il est proposé de reconduire l'accord de coopération entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Telangana pour une nouvelle période de quatre ans, en s'appuyant sur le socle d'actions existantes. Cet accord pourra être renouvelé d'un accord commun entre les parties.

Ce renouvellement vise à renforcer la coopération afin de répondre aux enjeux de la transition écologique, de l'innovation économique et du rayonnement culturel, autour de quatre axes stratégiques :

- 1. villes et services urbains** : planification stratégique, mobilités alternatives, gestion durable de l'eau et des déchets, conservation et valorisation du patrimoine, réhabilitation de la rivière Musi.
- 2. économie et innovation** : aéronautique, ville intelligente et IA éthique, industries créatives, gastronomie et vin, accueil croisé de start-ups, tourisme.
- 3. solidarité et inclusion** : égalité femmes - hommes, intégration des communautés marginalisées.
- 4. coopérations universitaires et culturelles** : échanges scientifiques et étudiants, architecture et arts.

Pour assurer la coordination et l'animation du partenariat, Bordeaux Métropole mettra à disposition un Volontaire de Solidarité Internationale, basé à Hyderabad, dont la prise en charge financière et logistique sera assurée par la collectivité. Ce volontaire facilitera les échanges avec les différentes institutions de l'État du Telangana et contribuera au bon déroulement des projets.

Le projet d'accord définitif sera élaboré conjointement avec les partenaires indiens et signé dans le respect de ces orientations.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République Française, reconnaissant aux collectivités locales la possibilité de mener des actions internationales,

VU la loi n° 2007-173 du 21 février 2007, dite loi Thiollière, faisant de l'action internationale une compétence à part entière des collectivités territoriales,

VU, la loi n°2005-159 du 23 février 2005 relative au contrat de volontariat de solidarité internationale,

VU le décret n°2005-600 du 27 mai 2005 pris pour l'application de la loi relative au contrat de Volontariat de solidarité internationale,

VU l'article L5111-4 du code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- l'existence de liens de coopération établis depuis 2015 entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Télangana (Inde), renouvelé une première fois en 2021,
- les résultats positifs de ce partenariat, qui a favorisé des échanges dans les domaines urbains, économiques, universitaires, et culturels, et mobilisé de nombreux acteurs du territoire,
- l'intérêt de prolonger ces coopérations afin de renforcer dans la durée ces réponses aux enjeux de transition écologique, d'innovation économique, de solidarité et de rayonnement culturel,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la reconduction pour une durée de quatre ans de l'accord de coopération entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Télangana. Ce partenariat pourra être renouvelé d'un accord commun entre les parties,

Article 2 : d'autoriser Mme la Présidente ou par délégation la vice-présidente en charge en charge de l'équilibre des territoires, des relations internationales, à signer un nouvel accord de coopération avec le Gouvernement du Telangana (Inde),

Article 3 : de mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon déroulement des termes du futur accord,

Article 4 : d'autoriser les services de Bordeaux Métropole à répondre à des appels à projets et solliciter des co-financements (auprès du MEAE ou autres organismes) afin de soutenir les actions prévues,

Article 5 : d'autoriser l'envoi d'un Volontaire de solidarité internationale basé à Hyderabad pendant la durée de l'accord de partenariat, en vue d'assurer la coordination des projets,

Article 6 : d'imputer les dépenses afférentes à la mise en œuvre de l'accord sur les exercices de 2025 à 2029, au budget des relations internationales, section fonctionnement article 6251, chapitre 011, fonction 048, dans la limite des crédits votés chaque année au budget primitif.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 décembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,

Pour expédition conforme,